



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAFIPEMF

SESSION 2020

Rapport du jury académique

Sommaire

I.	Présentation de l'examen.....	3
II.	Modalités de la formation aux deux épreuves.....	3
III.	Statistiques académiques et analyse des données.....	3
IV.	Focus sur l'épreuve d'admissibilité.....	4
	1. Le rapport d'activité.....	4
	2. La soutenance	5
	3. L'entretien.....	5
	4. Les compétences transversales.....	6
V.	Focus sur l'épreuve d'admission.....	7
	A. L'épreuve de pratique professionnelle.....	7
	1. Analyse de pratique.....	7
	2. Animation d'une action de formation	8
	B. Le mémoire professionnel.....	8
	1. La qualité du mémoire.....	8
	2. La soutenance.....	10
	3. L'entretien.....	10
VI.	Conclusion.....	10

I Présentation de l'examen

Le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) vise à constituer et à enrichir progressivement un réseau académique de formateurs qualifiés, pour nourrir une politique de formation des maîtres qui soit à la hauteur des enjeux de l'école d'aujourd'hui.

Deux textes nationaux définissent les modalités de cet examen : l'arrêté MENE1414084A du 20 juillet 2015, et la circulaire n° 2015-109 du 21 juillet 2015.

Le CAFIPEMF se déroule sur deux ans et comprend une épreuve d'admissibilité (1^{ère} année) et deux épreuves d'admission (seconde année).

L'épreuve d'admissibilité consiste en un entretien avec le jury, qui s'appuie sur un rapport d'activité rédigé par le candidat auquel sont associés ses rapports d'inspection et ou les résultats des différents PPCR. La phase d'admission conjugue une épreuve de pratique professionnelle, analyse de séance ou animation d'une action de formation, avec la soutenance d'un mémoire professionnel.

Ces nouveaux textes imposent une organisation et une gestion académiques de l'examen. Un jury académique a été installé par le Recteur, dont les travaux s'appuient sur des commissions départementales déconcentrées, déployées sur l'ensemble du territoire.

II Modalités de la formation aux deux épreuves

Les candidats à l'examen, qu'ils aient choisi ou non une option, sont engagés dans un "cursus accompagné" de deux années, par lequel ils élaborent progressivement une représentation des enjeux de la formation et acquièrent les compétences professionnelles nécessaires pour assumer les fonctions de formateur.

La première année est consacrée à la préparation de l'épreuve d'admissibilité. Cette formation de six heures comprend une formation de trois heures dédiée à l'organisation de l'examen et à ses modalités pratiques, avec une focale précise sur le rapport d'activité. Les trois autres heures consistent en simulations qui permettent à chaque candidat d'éprouver la pertinence de son rapport d'activité en s'entraînant à sa soutenance comme à l'entretien avec le jury.

La seconde année, les candidats admissibles disposent de dix-huit heures de formation aux deux épreuves d'admission, conçues en lien étroit avec l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) de Midi-Pyrénées. Six heures sont consacrées à la rédaction et à la soutenance du mémoire professionnel. S'agissant de l'épreuve de pratique professionnelle, chaque candidat bénéficie de neuf heures de formation à l'analyse de pratique et de trois heures de formation à l'animation pédagogique.

Ces formations sont élaborées et mises en œuvre conjointement par des équipes de formateurs du Rectorat et de l'INSPE.

III Statistiques académiques et analyse des données

Cf. statistiques en annexe

Epreuves d'admissibilité

Sur les quatre dernières années, on constate une augmentation du nombre de candidatures, puis une stabilisation en 2020 (89 candidats à la session 2017, 95 pour la session 2018 et 106 pour 2019, 106 candidats pour 2020), qui signale une certaine attractivité pour cette certification.

Sur les 106 candidats inscrits en 2020, 79 se sont effectivement présentés à l'épreuve. Le taux d'abandon s'élève à 25%, en hausse sensible par rapport aux 17% d'abandon de l'année précédente. Le contexte sanitaire explique certainement en partie cette augmentation du pourcentage d'abandon.

Sur les 79 candidats présents, 54 ont été déclarés admissibles, soit 68% de la cohorte : le taux de réussite a donc encore gagné 9 points par rapport à la session précédente. C'est un signe très encourageant pour les candidatures futures.

A cette session, le taux de réussite des candidats sans option et des candidats spécialisés est très proche (67% pour les premiers et 70% pour les seconds). Il n'y a pas d'écart significatif.

Epreuves d'admission.

62 candidats étaient inscrits et 47 ont participé aux deux épreuves. Le taux d'abandon s'élève à 24%, ce taux est également en hausse par rapport à la session précédente (17%). Le taux de réussite aux épreuves est de 57%, en baisse par rapport à l'année précédente (64%). Le contexte sanitaire explique certainement en partie cette diminution significative du taux de réussite.

A cette session, l'écart entre le taux de réussite des candidats sans option et celui des candidats spécialisés est significatif (67%, pour les sans option et 45% avec option).

Il reste vrai, pour cette session, que la qualité du mémoire demeure un élément déterminant dans la réussite à l'examen.

IV Focus sur l'épreuve d'admissibilité

Le jury académique a analysé la qualité des prestations pour chacun des trois moments de l'épreuve d'admissibilité :

- rédaction du rapport d'activité ;
- soutenance ;
- entretien.

Les grilles d'évaluation, qui ont permis d'apprécier la qualité des candidatures, ont fait l'objet d'un examen qui révèle les lignes de force ou les faiblesses des prestations.

1) Le rapport d'activité

Il s'agit d'un travail qui doit valoriser le parcours professionnel des candidats et les acquis de leur expérience. Il doit également révéler leur capacité à les mettre en perspective pour légitimer leur aspiration à devenir formateurs.

Les bons rapports d'activité se signalent par un ancrage résolu dans l'expérience professionnelle et par la capacité des candidats à valoriser quelques points forts de leur parcours, en les développant avec pertinence et en mettant en évidence la ligne de force de leurs choix professionnels.

Comme lors de la session 2019, le jury académique relève les mêmes difficultés. Les candidats qui échouent témoignent encore de leur difficulté à tirer parti de leurs compétences professionnelles pour se projeter dans des missions correctement appréhendées. En effet, il est apprécié des commissions que les candidats mettent en relation explicitement leur champ d'expérience et les missions d'un formateur.

En règle générale, une analyse fondée sur la diversification des expériences (pratiques professionnelles dans des contextes variés, recherche personnelle, participation à des travaux collectifs dépassant le seul cadre de la classe et de l'école) a permis à certains candidats de rendre manifeste leur investissement au regard de la fonction attendue.

Les bons dossiers ont convaincu le jury que les candidats étaient déjà engagés dans une réflexion prospective par une distanciation d'une pratique conscientisée et un étayage théorique préfigurant un positionnement adéquat dans la fonction de formateur.

Tout comme le rapport de jury précédent, les candidats à option doivent être vigilants sur un défaut toujours récurrent. Une spécialisation ne peut ignorer la dimension généraliste et polyvalente du formateur ; les compétences spécifiques liées aux options sont attendues et appréciées à partir de ce fonds. **Le rapport d'activité doit assumer et articuler cette double dimension.**

2) La soutenance

Cette partie orale révèle particulièrement la qualité d'une candidature. S'agissant de la soutenance, elle permet au candidat de manifester une aisance langagière essentielle à l'exercice des missions du formateur. Cette aisance est nécessaire mais ne saurait suffire, si elle n'est jointe à la volonté de convaincre par la pertinence de l'argumentation. De ce point de vue, le jury a parfois le sentiment que des prestations orales trop préparées ou trop étayées par des notes écrites nuisent à la qualité et à la spontanéité de la communication. De plus, le jury éveille la vigilance des candidats sur leur compétence à maîtriser un débit de paroles mesuré et au plus près de celui qui sera mobilisé lors de l'échange avec la commission.

En outre, le jury a pu relever des écarts significatifs entre une soutenance très soignée sur le plan rhétorique et un entretien au cours duquel cette aisance se dégrade progressivement, chez certains candidats qui se trouvent déstabilisés par des échanges plus libres. La spontanéité et l'authenticité d'une parole vivante jointe à une réactivité aux questions posées reste une qualité appréciée du jury.

Le jury reste sensible aux attitudes et postures des candidats comme au maintien d'un bon niveau de langue tout au long de l'épreuve, autant d'éléments qui doivent être à la hauteur des enjeux de l'examen. Il arrive en effet que certains candidats relâchent chemin faisant leur vigilance et leur attention. S'il est souhaitable que la soutenance s'appuie sur une présentation numérique, il est nécessaire que le propos tenu ne soit pas redondant mais complémentaire.

Sur le fond, l'effort d'organiser et de problématiser la matière issue de l'expérience professionnelle reste déterminant. Comme pour la session précédente, certains candidats ont su, à travers leur présentation, compenser les insuffisances du rapport d'activité et révéler des qualités et des aptitudes qui ont modifié positivement l'impression initiale.

Pour les candidats présentant une option, le jury rappelle la place prépondérante, mais non exclusive, qui doit lui être accordée, et qui doit être mise en valeur. Par exemple, il est étonnant qu'un candidat présentant l'option « enseignement et numérique » n'en fasse pas usage lors de l'épreuve. Mais pour autant, le jury veillera systématiquement à s'assurer d'une maîtrise suffisante de toutes les dimensions de la polyvalence du maître ; quelle que soit l'option choisie, la polyvalence, qui constitue le cœur des missions d'un formateur du premier degré, doit être systématiquement interrogée par le candidat.

De même, il est apprécié que dès la présentation du rapport d'activité, les candidats soient en situation de montrer leur réflexion sur l'ensemble des dimensions du métier de formateur. Il peut être reproché aux candidats une approche trop centrée sur un type de profil de formateur notamment en restant cantonné sur la projection des missions de professeur des écoles maître formateur.

3) L'entretien

L'enjeu de l'entretien consiste pour le candidat à convaincre le jury de la réalité et de l'effectivité des qualités professionnelles qu'il a valorisées dans son rapport d'activité et dans sa soutenance. Pour établir ce point, le jury interroge l'expertise didactique, pédagogique et éducative du candidat, ainsi que sa capacité à les transférer dans le domaine de la formation. De ce point de vue, le jury attend une maîtrise affirmée des concepts et des références théoriques mobilisés, qui témoigne d'un souci du fondement et de l'exactitude.

A cet égard, le jury rappelle avec insistance que la lecture et l'assimilation de solides références théoriques, ainsi que la capacité à dialectiser théorie et pratique, sont constitutives du métier de formateur.

L'entretien doit permettre au candidat de manifester son aptitude à l'écoute attentive, à partir de laquelle il doit être en mesure de construire une argumentation étayée, claire, nette, précise, opérant sans détour ni évitement. S'agissant de rendre compte de sa pratique quotidienne, il convient de proscrire les longs développements narratifs ou descriptifs. En revanche, le champ de compétence « expertise pédagogique, didactique et éducative » est déterminant, en tant qu'il constitue le cœur du métier.

Il est conseillé aux candidats de construire son propos sur l'élève, ses apprentissages et leur évaluation tout en se décentrant de sa pratique quotidienne, en élargissant sa réflexion, afin de se projeter dans les fonctions de formateur. Pour ce faire, il pourra se référer à des lectures précises ou à des textes canoniques, s'inscrire dans la polyvalence qui sont des compétences attendues.

L'ouverture d'esprit, le goût de l'échange et l'aptitude à prendre en compte les remarques ou objections du jury sont également appréciés.

4) Les compétences transversales

Le jury apprécie qu'on mentionne certaines évolutions de pratiques suscitées par des lectures, des formations, des échanges ou partages d'expériences. Trop peu souvent les candidats mettent en exergues la plus-value dans le champ de la formation adultes qu'apporte une expérience hors éducation nationale lorsqu'elle existe.

Les candidats se répartissent globalement en deux catégories : ceux qui présentent un solide niveau de réflexion appuyé sur des éléments théoriques maîtrisés et ceux dont le cadre théorique n'est abordé que superficiellement, ce qui met en jeu la qualité de la prestation. En effet, un usage rhétorique de références compilées nuit à la crédibilité des candidats. Le jury préfère une analyse conceptuelle circonscrite claire et distincte à l'accumulation de notions superficiellement traitées.

Plus généralement, la relation entre théorie et pratique n'est pas bien assumée. De ce point de vue, le jury attire l'attention sur la fonction des références théoriques : elles consistent à fonder et à justifier une pratique qui, à défaut, ne peut apparaître que comme arbitraire. Il est d'autant plus légitime d'attendre une certaine maîtrise du rapport entre théorie et pratique de la part de candidats au CAFIPEMF qu'elle est désormais exigée des professeurs des écoles recrutés au niveau Master. Si un maître formateur doit se garder d'ériger sa pratique propre en modèle, il lui revient d'orienter ses collègues vers des références théoriques admises et reconnues, susceptibles de faire évoluer leur pratique professionnelle.

Les candidats qui ont convaincu sont ceux qui ont réussi à rapporter leur pratique aux enjeux actuels de l'instruction et de l'éducation, témoignant par là d'une bonne connaissance des débats pédagogiques et didactiques contemporains.

V Focus sur les épreuves d'admission

A) L'épreuve de pratique professionnelle

1) Analyse de pratique

Les observateurs ont valorisé :

La capacité du candidat à :

- Poser un cadre d'échange bienveillant et assuré favorisant l'écoute, l'intérêt et la compréhension réciproques, susceptibles de placer le stagiaire dans une posture réflexive de bon aloi.
- Conduire jusqu'à son terme un échange structuré, lisible pour l'enseignant débutant, fondé sur une analyse ordonnée qui dégage des pistes pédagogiques clairement identifiées.
- Adopter une posture distanciée et une amorce d'analyse systémique qui le mette en position d'assumer aussi sa mission de conseiller.
- Analyser une séance en ses éléments les plus saillants et à sélectionner deux ou trois axes de travail prioritaires susceptibles de faire évoluer la pratique.
- Dresser le bilan de la séance en s'appuyant sur des observations empiriques d'élèves au travail. Cet appui sur l'apprentissage en acte est trop souvent négligé au profit d'une approche abstraite prenant alors le pas sur la réalité vivante de la classe.
- Maîtriser des contenus et savoirs, les didactiser dans la discipline concernée, et proposer une conception correcte de ce qu'est l'apprentissage.
- Identifier des obstacles rencontrés par les élèves au cours de la séance et les confronter aux représentations de l'enseignant observé.
- S'appuyer sur le propos de l'interlocuteur pour l'intégrer à l'analyse commune.
- Susciter et vérifier l'adhésion de son interlocuteur tout au long de l'entretien.
- Faire évoluer la proposition initiale, par rapport aux analyses partagées.
- Proposer des conseils explicites et clairs en termes de situations d'apprentissage et d'évaluation des acquis afin de contractualiser les évolutions de pratiques à mettre en œuvre.
- Conclure l'entretien sur la validation réciproque et l'appréhension bien comprise des axes de travail à mettre en œuvre.

En général, les candidats doivent comprendre que l'évolution des pratiques enseignantes ne passe pas par l'imposition de modèles préexistants, mais bien par le souci d'accompagner et de guider l'enseignant dans la reconstruction commune de la séance, en relation avec l'unité d'apprentissage dont elle fait partie.

2) Animation d'une action de formation

Cette année encore, au niveau académique, les prestations des candidats à l'animation d'une action de formation restent minoritaires (environ 20% des épreuves pratiques). Elles sont plus difficiles à organiser et, en général, sont de qualité inférieure à celles qui relèvent de l'analyse de pratique. (Taux de réussite 30% alors que le taux de réussite de l'épreuve d'analyse de séance est de 65%)

Globalement ce qui est toujours apprécié est en corrélation avec les compétences du référentiel :

- une problématique claire, circonscrite, bien précisée en début de séance, dont le traitement est directement opératoire ;
- un ancrage dans le réel, mais aussi un effort pour s'en déprendre, car il s'agit bien d'apprendre à se distancier de sa pratique pour la faire évoluer ;
- des supports et des outils pertinents, alliés à des dispositifs qui rendent leur recours nécessaire ;
- une démarche d'appropriation collective où les « stagiaires » sont actifs ;
- une synthèse qui permet non seulement de « fixer » ce qu'il faut retenir, mais qui représente un moment stratégique, celui où, dans l'échange, le formateur évalue l'efficacité de son action sur les stagiaires.

Nous retrouvons cette année encore comme principaux défauts :

- des interactions réduites à des questions fermées ;
- une absence de prise en compte des besoins des stagiaires ;
- la difficulté à ébaucher les perspectives de travail pour aider les enseignants à réinvestir les apports dans leur pratique future.

B) Le mémoire professionnel

Le jury académique constate le peu de prise en compte, par les candidats, des conseils formulés dans le cadre du rapport du Jury 2019. Aussi, le jury 2020 reprend les éléments déjà formulés lors de la session précédente.

Le jury constate également que certains intitulés ne permettent pas aux candidats de s'inscrire dans l'exercice demandé.

1) La qualité du mémoire

- a) Le mémoire est « un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation ».

Sur ce point, il faut tout d'abord rappeler avec force que des documents ressources sont en ligne sur le site du Rectorat. Ces ressources ont été conçues et rédigées par l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de Midi-Pyrénées, au bénéfice des candidats, pour les aider à s'orienter dans la rédaction du mémoire.

Le jury attend donc une prise en compte effective des attendus : « proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation ». Le document de cadrage publié sur le site du rectorat insiste à juste titre sur la nécessité de formuler « une problématique orientée vers l'accompagnement et la formation ». De ce point de vue, le recours à la seule expérience en classe, même fondée sur des données de la recherche, ne saurait suffire.

En outre, la mise en œuvre d'une démarche d'expérimentation, ordonnée à "une méthodologie rigoureuse outillée par la recherche", exige de s'appuyer sur un recueil de données à analyser et à interpréter. On est loin du compte encore pour de nombreux candidats.

Il s'ensuit que le jury a valorisé les problématiques issues d'authentiques questionnements sur le processus d'enseignement-apprentissage, traitées de manière pragmatique et réaliste, suspendues à une action d'accompagnement ou de formation et attestant d'une appropriation suffisante des ressources mises à disposition sur le site du Rectorat.

b) CAFIPEMF généraliste ou CAFIPEMF spécialisé ?

Ce choix revient de droit au candidat. Pour autant, il convient de choisir en connaissance de cause. A cette fin, les candidats doivent être attentifs aux attentes du jury.

S'agissant des généralistes, le jury attend une expertise à spectre large, ajustée à la polyvalence des maîtres du 1^{er} degré. Cette polyvalence ne se réduit pas à une connaissance seulement approximative de la diversité et de la singularité des champs disciplinaires enseignés à l'école primaire, comme de leurs contenus programmatiques. Elle implique au contraire une culture ample, précise et diversifiée. D'autre part, la complémentarité entre la dimension transversale et la dimension disciplinaire de la thématique traitée doit être recherchée. Par exemple, des thématiques transversales et générales du type « qu'est-ce qu'un conseil pédagogique ? », ou « qu'est-ce que la différenciation pédagogique ? », ou encore « quelles sont les conditions d'une évolution effective des pratiques pédagogiques des enseignants » ne sauraient, comme telles, être sérieusement traitées en général, c'est-à-dire hors sol, en l'absence d'ancrage disciplinaire, sauf à produire un propos vague et indéterminé, sans impact sur le réel. Le jury attend que les concepts convoqués soient traités en contexte, dans des situations déterminées et des champs disciplinaires repérés, qui constituent précisément les lieux de l'investigation, le terrain bien circonscrit de la recherche. Ce réalisme pédagogique et didactique signale toujours les bons mémoires.

S'agissant des candidatures spécialisées, et s'il est vrai que la réglementation n'impose pas aux candidats de rédiger un mémoire en résonance avec l'option choisie, le jury recommande fortement de rechercher une cohérence d'ensemble. S'il arrivait qu'un candidat qui présente l'option « arts visuels » rédige un mémoire sur « l'éducation musicale », et nonobstant le fait que la réglementation le permet, il devra s'attendre à ce que le jury lui demande expressément d'établir la pertinence et la cohérence de ce choix. En règle générale, et à l'aune du simple bon sens, la décision la plus naturelle consistera à donner à l'option choisie son plus grand développement possible.

Pour autant, les candidats spécialisés ne négligeront pas cette vérité élémentaire, selon laquelle devenir un formateur spécialisé ne dispense pas d'avoir construit une expertise dans le champ de la polyvalence, quelle que soit l'option choisie. C'est là une exigence forte du jury. Il s'ensuit que ces candidats doivent s'attendre à être interrogés non seulement sur l'option, mais aussi et plus généralement sur les autres domaines relevant de la polyvalence du maître, et plus particulièrement sur les enseignements fondamentaux.

2) La soutenance

Elle permet d'abord aux candidats de valoriser leur écrit en convoquant des données complémentaires et en levant les ambiguïtés, les opacités du propos ou les scories résiduelles.

Mais plus essentiellement, elle doit être l'occasion de convaincre le jury que les propositions élaborées dans le mémoire sont transférables en formation.

En général, le jury a apprécié la capacité du candidat à se distancier de son écrit par l'analyse critique du travail réalisé, du point de vue de ses apports comme de ses limites. Cette posture, en aplomb du travail présenté, témoigne assurément qu'un candidat s'achemine positivement vers la fonction de formateur.

3) L'entretien

L'entretien permet au candidat de convaincre qu'il est en mesure de former des enseignants polyvalents, et au jury de s'en assurer. Les échanges doivent bien entendu approfondir les investigations orchestrées dans le mémoire, dans le domaine disciplinaire choisi. S'agissant d'un CAFIPEMF spécialisé, le jury comprend au moins un formateur spécialiste de l'option, qui a vocation à interroger le candidat sur les enjeux et sur les spécificités de cette option, afin d'éclairer au mieux la délibération du jury. Mais dans tous les cas, l'entretien ne se réduit pas à ce seul examen. Le jury attend que le candidat témoigne d'une connaissance assurée de la polyvalence du maître, et il interroge le candidat en ce sens.

En outre, l'entretien doit permettre au candidat de démontrer sa capacité à écouter et à dialoguer, en intégrant avec justesse et pertinence les remarques de la commission. De surcroît, s'appuyant sur un étayage théorique maîtrisé, il s'agit pour lui de rendre manifeste une projection effective dans les fonctions de formateur.

Le jury attend enfin des candidats qu'ils soient à même de répondre précisément aux questions du mémoire laissées en suspens.

Conclusion

Le jury relève qu'un certain nombre de candidats s'engage dans l'examen et s'y présente en ayant élaboré seul ce projet. Il arrive que l'IEN de la circonscription de ce candidat découvre après l'examen le projet de celui-ci. Le candidat se prive ainsi d'un regard complémentaire et de conseils qui peuvent être précieux dans la réussite de l'examen. Pour autant, si la qualité des candidatures progresse régulièrement, et que les attentes sont mieux connues et mieux appréhendées par la plupart des candidats, il demeure que la rédaction et la soutenance du mémoire professionnel est l'épreuve la plus difficile, car la plus éloignée de l'expérience immédiate des candidats.

Ce travail pourrait être mieux assuré si un effort d'anticipation devait conduire les intéressés à circonscrire leur sujet dès l'épreuve d'admissibilité, de sorte qu'une continuité soit tracée entre le rapport d'activité et le mémoire. Sans constituer un passage obligé, ce rapprochement entre les deux types d'écrits attendus témoignerait d'une pensée en acte qui cherche à s'unifier en se développant sans cesse davantage, sous des formes certes distinctes, mais orientées vers un même horizon de sens.

La présidente du jury,

Armelle FELLAHI.

L'inspectrice d'academie, directrice académique
des services de l'Education Nationale de l'Aveyron

Armelle FELLAHI